



Sessions d'information
Point de contact national pour l'ERC
« Advanced Grants » 2009
Septembre – Octobre 2008

PCN – ERC

II. B) Appel « Chercheurs Confirmés »

a) Informations générales

- Les deux premiers appels Advanced Grants sont liés (ERC-2008-AdG et ERC-2009-AdG). Les candidats qui ont postulé en 2008 ne pourront pas postuler en 2009.
- **AdG1+AdG2** : budget de **1Md €**
- Pas de modifications significatives du programme de travail 2009 par rapport à celui de 2008 en vue d'un traitement équitable des candidats

II. B) Appel «Chercheurs confirmés»

a) Informations générales

- Nom du call : **ERC-2009-AdG**
- Budget : **490 M euros**
- Date de publication de l'appel: **19 novembre 2008**
<http://cordis.europa.eu/fp7/dc/index.cfm>
- **Trois dates de clôture :**
 - Sciences physiques et ingénierie : **25 mars 2009**
 - Sciences humaines et sociales : **15 avril 2009**
 - Sciences de la vie : **6 mai 2009**
 - **Heure de clôture : 17h (heure de Bruxelles)**

III. Appel «Chercheurs confirmés »

a) Informations générales

Répartition du budget par 3 grands domaines + 1

- Sciences physiques et ingénierie : **39%**
- Sciences de la vie : **34%**
- Sciences humaines et sociales : **14%**
- Projets interdisciplinaires à la frontière de la connaissance : **13%**

III. Appel «Chercheurs confirmés »

a) Informations générales

- **Soumission unique**, par voie électronique, via **EPSS** et une **évaluation en deux étapes**
- Le **pré-enregistrement** est fortement recommandé , le plus tôt possible après l'ouverture de l'appel

II. B) Appel «Chercheurs confirmés »

a) Informations générales

- **Montant de la subvention:**
 - **2 500 000 euros**, pour des projets allant jusqu'à 5 ans
 - **3 500 000 €** si
 - Présence d'un **co-investigator**
 - Acquisition de grands équipements
 - Chercheurs confirmés venant de pays tiers qui veulent mener leur projet de recherche en Europe (Européens exilés, chercheurs non européens)

- **Destiné à tous les chercheurs confirmés** reconnus sur le plan international en tant que **leaders d'exception**, grâce à **l'originalité et l'importance** de leur activité de recherche.

- Présence possible d'un **co-investigator**

II. B) Appel «Chercheurs confirmés »

b) Profil du candidat

- L'appel ERC Advanced Investigator Grants sera ouvert à ***tous les chercheurs confirmés*** qui peuvent prouver qu'ils sont reconnus en tant que ***leaders d'exception, grâce à l'originalité et l'importance de leur activité de recherche.***
- Les candidats à l'appel Advanced Investigator Grants devraient faire la preuve d'un **excellent track-record** (***pour ce qui concerne les 10 années précédents l'appel***) qui devrait être détaillé dans le projet soumis.

II. B) Appel «Chercheurs confirmés»

c) Critères d'éligibilité

- **Pas de critère d'âge**
- **Pas de critère de nationalité**, mais pour être éligible, il faudra mener son projet dans une **organisation d'accueil** située dans l'UE, dans un pays candidat ou un pays associé.

III. Appel «Chercheurs confirmés »

c) Critères d'éligibilité

Etre dans une organisation d'accueil

(même conditions de localisation que les Jeunes chercheurs)

- qui sera considérée comme la « *legal applicant entity* » ou « *Beneficiary* »
- située dans l'un des **Etats membres** de l'Union européenne ou dans l'un des **pays associés** au PCRD
- une **organisation internationale d'intérêt européen** (ex CERN, EMBL...) ou le Centre commun de recherche de la Commission européenne

III. Appel «Chercheurs confirmés »

d) Institution d'accueil

- L'institution d'accueil devra signer une **lettre d'engagement** qui doit impérativement accompagner le dossier du candidat
- **La présence de cette lettre dans le dossier est un critère d'éligibilité**
- L'organisme d'accueil s'engagera à garantir l'indépendance du porteur de projet

III. Appel «Chercheurs confirmés »

e) Définition du *co-investigator*

- Présence d'un / plusieurs co-investigator(s) dans les projets **interdisciplinaires**, mais cela doit être justifié
- Le *Co-investigator* est **membre de l'équipe avec un statut un peu spécial** (il est spécialiste d'une discipline que ne maîtrise pas le PI)
- **Il est sous le leadership** du Porteur de projet (PI)
- Il doit fournir **CV+ track-record + fiche de leader scientifique** dans la **section 1** du dossier

II. B) Appel «Chercheurs confirmés»

f) Dossier de soumission

Section 1 (11 pages)

- **Profil de leader scientifique**: 2 pages + un résumé
- **CV** (incluant une fiche d'identité de financement): 2 pages
- **Track-record détaillé** : 2 pages + un résumé
- ***Co-investigator*** : CV+ track-record + fiche du profil scientifique (6 pages maximum)
- **Résumé détaillé du projet scientifique** (*extended synopsis*) du projet scientifique, en mettant en évidence son caractère novateur : 5 pages

II. B) Appel «Chercheurs confirmés »

f) Dossier de soumission :Track-record

Track-record (**Titres et travaux** - contient la liste des résultats les plus remarquables obtenus par les chercheurs pendant les 10 années qui précèdent l'appel). Cela devrait correspondre à au moins l'un des indicateurs suivants:

- **En règle générale, 10 articles** publiés en tant qu'auteur senior dans des journaux scientifiques multidisciplinaires reconnus comme des références par les pairs, ou dans les journaux internationaux les plus importants dans son domaine, mettant en évidence le nombre de citations que ses articles ont suscitées
- **En règle générale, 3 monographies** et leur traductions

II. B) Appel « Chercheurs confirmés »

f) Dossier de soumission:Track-record

Des indicateurs alternatifs pourront être considérés :

- En règle générale, **5 brevets déposés**
- En règle générale, **10 interventions** lors de conférences internationales de prestige et/ou dans le cadre de grandes écoles internationales
- En règle générale, **3 expéditions de recherche** menées
- En règle générale, **3 conférences internationales** dans son domaine scientifique **organisées par le chercheur** (en tant que membre du comité de coordination ou du comité d'organisation)
- **Prix et récompenses de renommée internationale**, adhésion à des Académies réputées

II. B) Appel «Chercheurs confirmés»

f) Dossier de soumission

Section 2 (15 pages)

description détaillée du projet scientifique, des aspects techniques, insistant sur son caractère innovant, son impact potentiel et la méthodologie de la recherche

Section 3 (2 pages)

description de l'environnement de recherche et la façon dont il contribue à atteindre les objectifs du projet

Ne pas oublier de joindre la lettre d'engagement de la host institution !

➤ **Les dossiers incomplets ne seront pas examinés!**

III. Appel «Chercheurs confirmés»

g) L'évaluation - Les critères

Le seul critère d'évaluation est l'excellence.

1 - Potentiel du candidat

2 - Qualité du projet scientifique

3 - Qualité de l'environnement de la recherche

III. Appel «Chercheurs confirmés»

g) L'évaluation - Les critères

1 – Porteur du projet : potentiel pour réaliser une recherche de classe mondiale (noté de 1 à 4)

→ **Qualité de la production scientifique/
du track-record**

→ **Capacité intellectuelle et créativité**

III. Appel «Chercheurs confirmés »

g) L'évaluation - Les critères

2 – Projet : qualité du projet de recherche proposé
(noté de 1 à 4)

- **Caractère novateur du projet**
- **Impact potentiel**
- **Méthodologie**
- **Rapport risque résultats**

III. Appel «Chercheurs confirmés »

g) L'évaluation - Les critères

3 - Environnement de la recherche : qualité de l'environnement de recherche (sera examiné seulement pendant la deuxième étape d'évaluation) (**validé/refusé**)

- **Contribution de l'environnement de la recherche à la réussite du projet**
- **Participation d'autres entités légales**

III. Appel «Chercheurs confirmés »

g) L'évaluation - La notation des critères

Les critères seront notés de manière numérique soit de 1 à 4 soit:

4 : exceptionnel

3 : excellent

2 : très bien

1 : non retenus

III. Appel «Chercheurs confirmés»

g) L'évaluation - La procédure

Soumission →

- Section 1
- Section 2
- Section 3
- Lettre d'engagement de l'institution d'accueil

Vérification de l'éligibilité

1ère étape →

(évaluation par panels)

- Section 1
- Section 2
- Section 3

Evaluation

Réunions des panels

Liste des projets retenus



2nde étape

(évaluation par panels et experts évaluateurs)

- Section 1
- Section 2
- Section 3

Evaluation

**Identification des projets
interdisciplinaires**

Réunions des panels

Liste des projets retenus

III. Appel «Chercheurs confirmés »

g) L'évaluation - La procédure

1ère étape d'évaluation

➤ **Evaluation de la Section 1 du dossier** (fiche du profil scientifique + CV + track-record + résumé détaillé)

Elle sera examinée et notée sur la base des **deux premiers critères d'évaluation** (*potentiel du candidat, qualité du projet*)

➤ **En cas de nombre important de candidatures**, les membres des panels pourront se baser sur les résumés du profil de leader scientifique, du *track record* et sur *l'extended synopsis* pour *identifier les propositions les moins compétitives*

III. Appel «Chercheurs confirmés »

g) L'évaluation - La procédure

- Un classement est effectué
- Seront retenues pour la 2nde étape un nombre de propositions ayant au moins la moyenne (note ≥ 2 pour 1- Potentiel du candidat et pour 2 - Projet) mais ce nombre ne pourra pas dépasser **trois** fois le potentiel de financement du budget alloué au panel
- En d'autre termes, ne passeront en 2nde étape que **trois** fois plus de propositions que le panel pourra effectivement financer.

III. Appel «Chercheurs confirmés »

g) L'évaluation - La procédure

2nde étape

- **Evaluation de la proposition complète (sections 1-3)**
- **Evaluation de la proposition complète (sections 1-3)**
 - a) **examen et notation des projets par des referees et les panels**
 - b) **les propositions interdisciplinaires sont fléchées**
 - c) **les candidats au-dessus du seuil de qualité sont classés dans une liste**

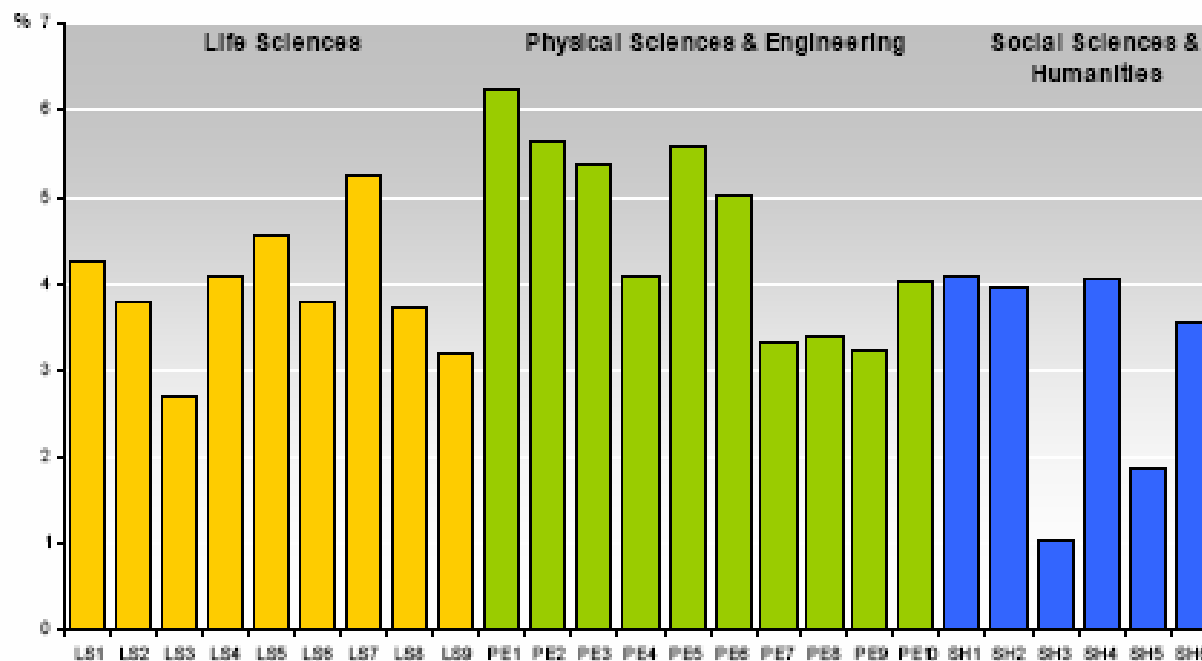
II. B) Appel «Chercheurs confirmés » h) Candidatures multiples

Critères spécifiques à l'appel « Advanced Investigator Grants » :

- Les chercheurs qui ont postulé en 2008 ne peuvent pas postuler en 2009.
- Un porteur de projet / co-investigateur ayant déposé un projet éligible à un des deux appels ERC AdG1 (2008) et AdG2 (2009) ne pourra pas répondre à l'appel de 2010 (ERC-2010-AdG) sauf s'il a dépassé le seuil de qualité après la 1ère étape d'évaluation (Note >4 avec critère 1>2 + critère 2>2).
- Un porteur de projet / co-investigateur ayant déposé un projet à un des deux appels ERC AdG1 (2008) et AdG2 (2009) ne pourra pas postuler aux appels Starting Grants durant la même période(2008-2009).

Annex
Indicative statistics – ERC Advanced Grants
Statistics based on the 2187 submitted proposals for the ERC Advanced Grant competition 2008

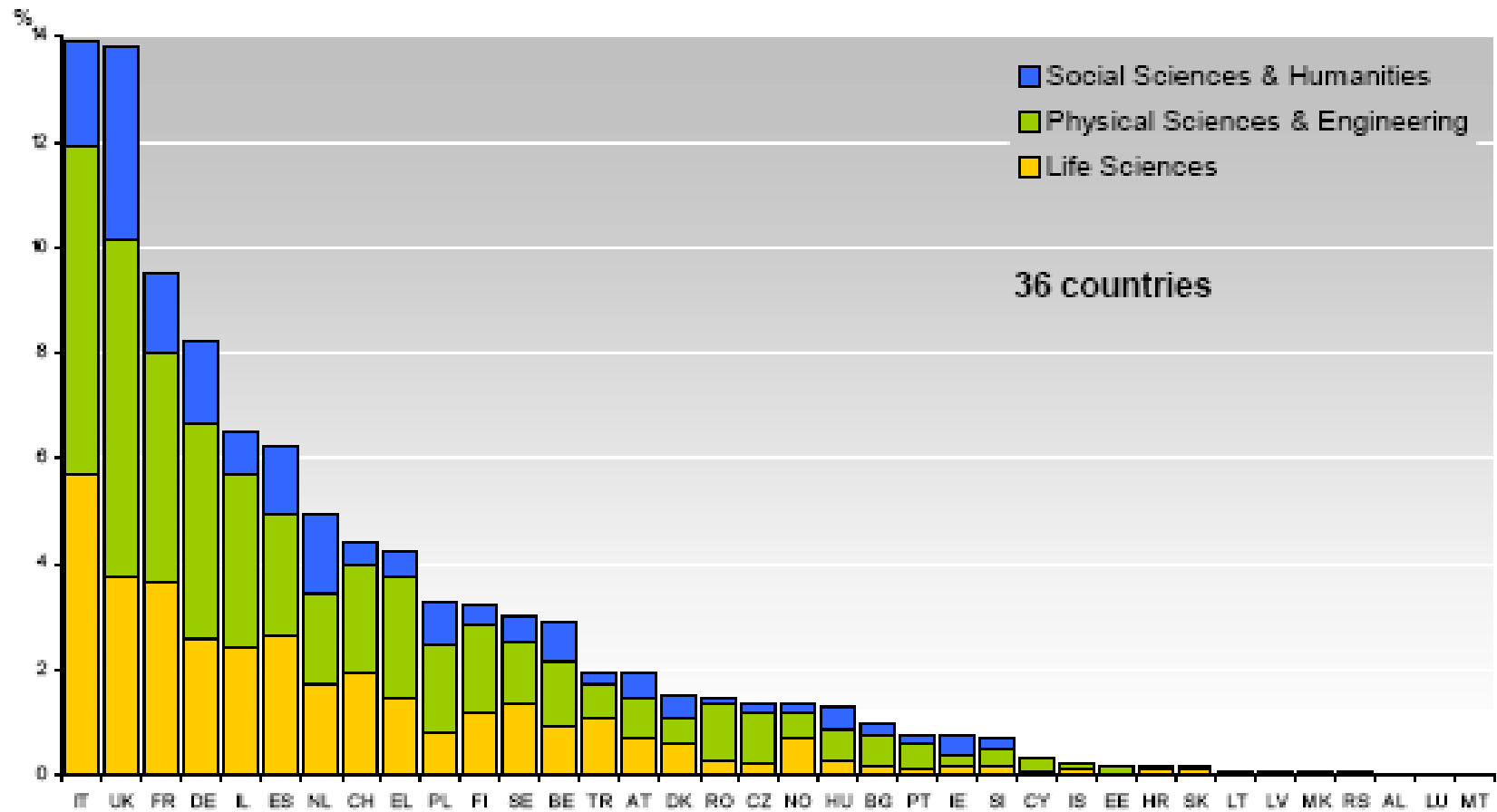
Distribution by panel
Percentage of proposals by panel and by domain



For scientific areas of panels: see p. 5.

Source: ERC Advanced Grants 2008, submitted proposals

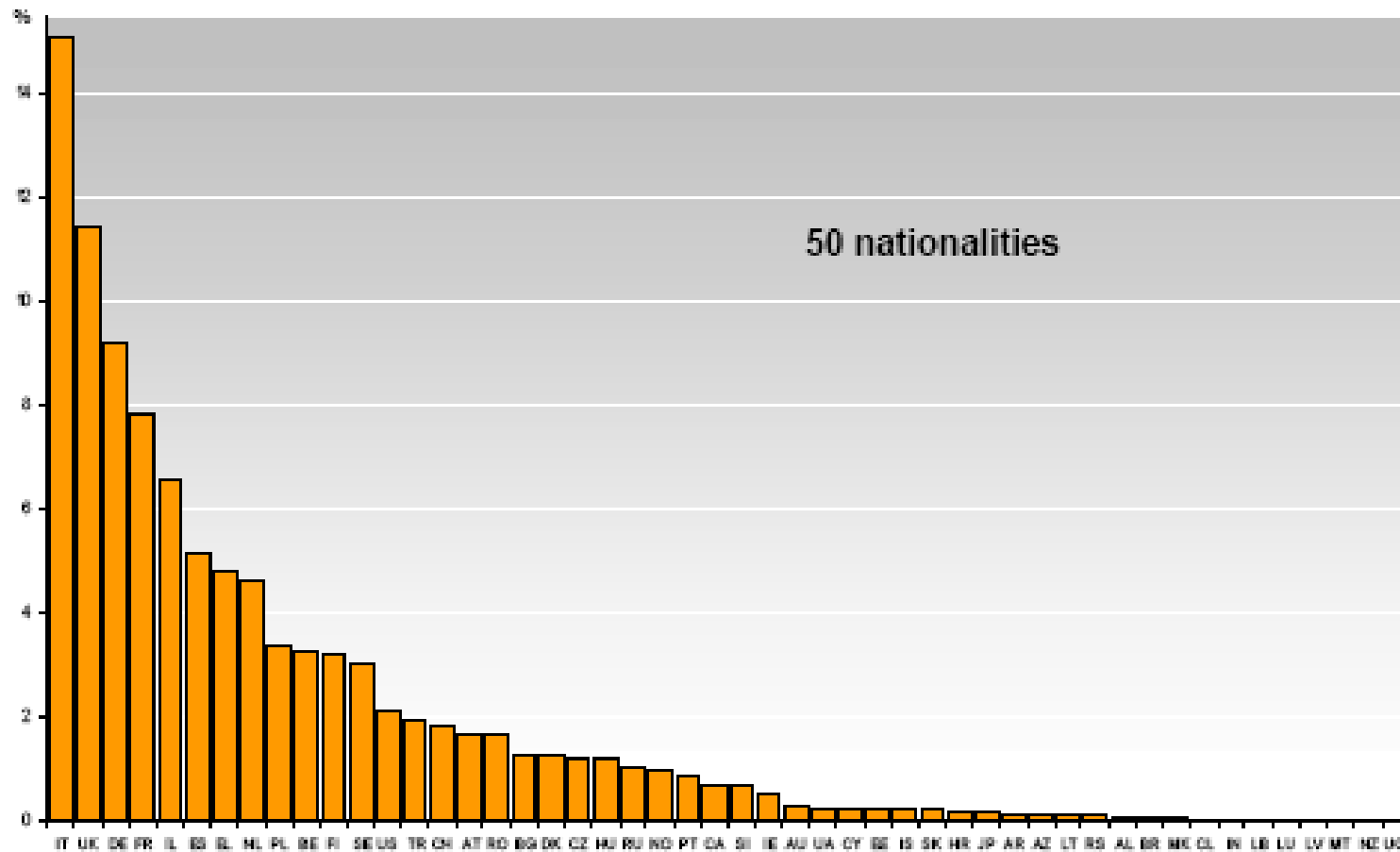
Country of host institution
 Percentage of proposals by country of host institution and by domain



Source: ERC Advanced Grants 2008, submitted proposals

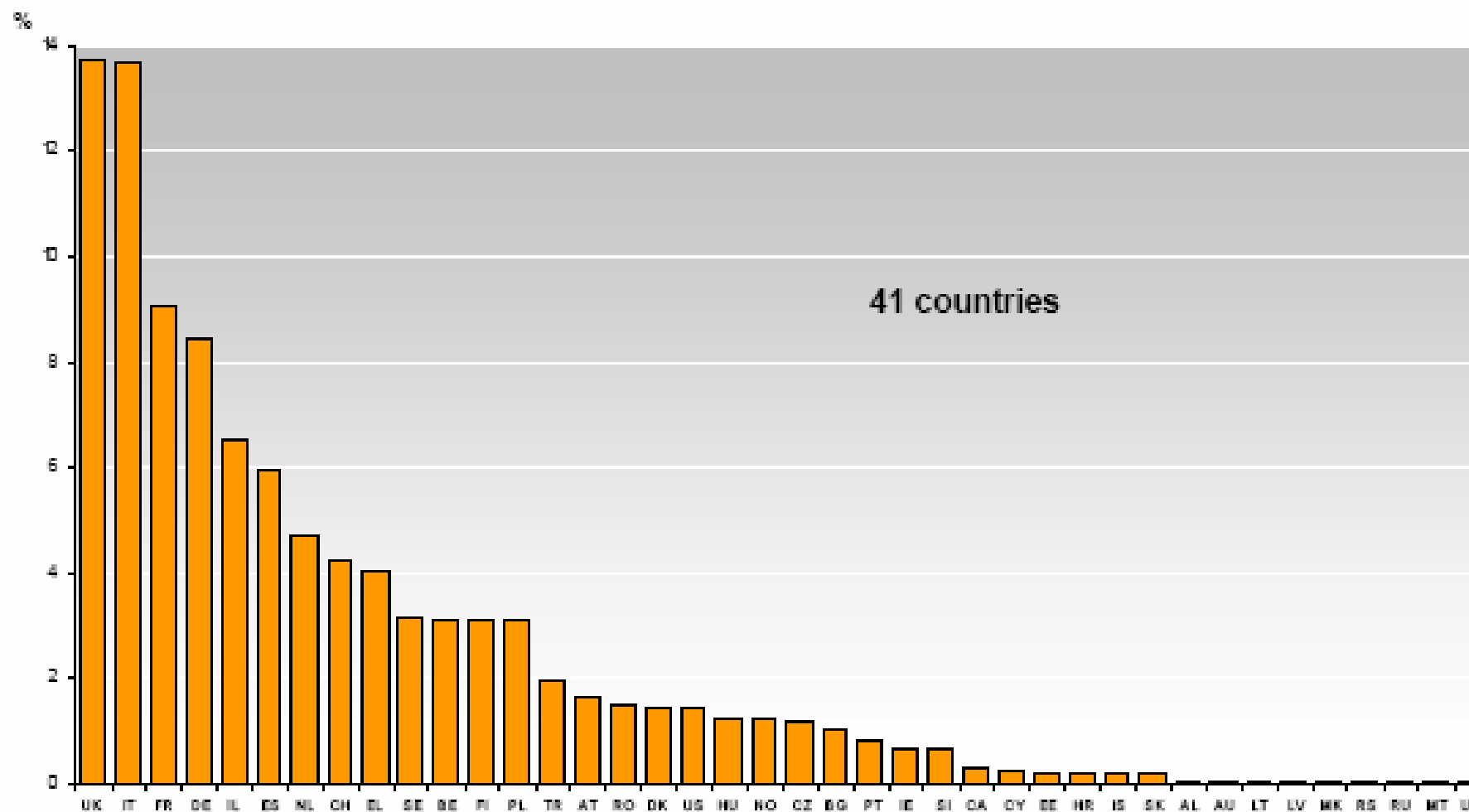
Nationality

Percentage of applicants by nationality



Source: ERC Advanced Grants 2008, submitted proposals

Country of residence of applicants Percentage of applicants by current country of residence



Résultats ERC Advanced Grants 2008 France

- **Pour rappel, 2167 propositions ont été déposées au total. Le CNRS a soutenu 77 projets.**
- **Pour le moment, 256 projets ont été sélectionnés pour être financés.**
- **La France place en deuxième position en terme de projets hébergés dans ses organismes de recherche et universités (32 projets) derrière le Royaume Uni (56) et avant la Suisse (26).**
- **Le CNRS accueille 9 projets. Pour le moment, on a identifié 3 chercheurs CNRS ayant désigné une autre institution d'accueil.**

Résultats ERC Advanced Grants 2008 PE-SHS France

- **Résultats ERC Advanced Grants 2008 Domaine SHS**
32 projets français soumis (sur 404), en réponse l'appel d'offres (7.92 %)
8 projets français définitivement retenus pour financement sur 44 (18.18 %)
Le CNRS sera institution d'accueil pour 2 de ces projets. 2 projets hébergés par d'autres institutions d'accueil seront menés dans des UMR.
- **Résultats ERC Advanced Grants 2008 Domaine PE**
Sur les 997 propositions déposées, 105 ont été sélectionnées pour être financées. La France en accueille 13. Elle se place ainsi en seconde position par rapport à la Grande Bretagne qui en accueille 19. Le CNRS sera institution d'accueil pour 5 de ces projets. 9 projets hébergés par d'autres institutions d'accueil seront menés dans des UMR.

Résultats ERC Advanced Grants 2008 LS France

- **Sur les 766 projets déposés, 78 ont été sélectionnés pour être financés. La France en accueille 9. Elle se place ainsi en troisième position par rapport à la Grande Bretagne qui en accueille 18 et l'Allemagne qui en accueille 11. Le CNRS sera institution d'accueil pour 2 de ses projets. 3 chercheurs CNRS ont désigné une autre institution d'accueil, l'INSERM, 1 l'Institut Curie.**